

MAIRIE DE ST ANDRE DE L'EURE
Place Gambetta ~ 27220
Tél.02.32.32.87.00 ~ Télécopie.02.32.37.46.83
Courriel : mairie@ville-st-andre-eure.fr
Site internet : <http://www.ville-st-andre-eure.fr>.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Objet : Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2024 de Saint André de l'Eure

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 de la ville de Saint André de l'Eure, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2024 est présenté au conseil municipal le 27 mars 2024.

Le budget 2024 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Le contexte économique est marqué par une inflation qui reste élevée. De même, les dépenses de personnel continuent d'augmenter, du fait de la hausse du point d'indice, du SMIC et d'autres mesures catégorielles prises par l'État visant à revaloriser la rémunération des agents publics. Malgré cela, les mesures prises par la municipalité et le déploiement du plan de sobriété ont permis de contenir les dépenses réelles de fonctionnement.
- Les recettes de fonctionnement de la commune sont quant à elles stables. Une part importante des recettes de la ville ne progresse pas, ou peu : l'attribution de compensation, les participations de la Caisse d'allocations familiales et bien sûr la Dotation globale de fonctionnement versée par l'État qui n'est plus indexée sur l'inflation depuis plusieurs années, ce qui constitue une perte pour les collectivités en euros constants. Toutefois, l'augmentation structurelle des dépenses s'inscrit durablement dans le budget des collectivités territoriales..

- Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- L'objectif de la municipalité est de rechercher le taux de subvention le plus élevé possible.
- Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité poursuit ses opérations d'investissement dont l'objectif est :
 - L'amélioration de l'accueil des enfants par la création d'un campus éducatif.
 - La rénovation énergétique des bâtiments : les bâtiments anciens à rénover tels que la Chapelle et le bâtiment Bernard (projet de musée), ainsi que l'école du Château.
 - Sécurité incendie des riverains : la mise en conformité des défenses incendie s'impose pour la sécurité des riverains et l'autorisation de nouvelles constructions.
 - Habitats et développement économique : résorption des friches, cession de terrains pour créations de logements et/ou d'activités économiques ; mise aux normes du stade municipal...

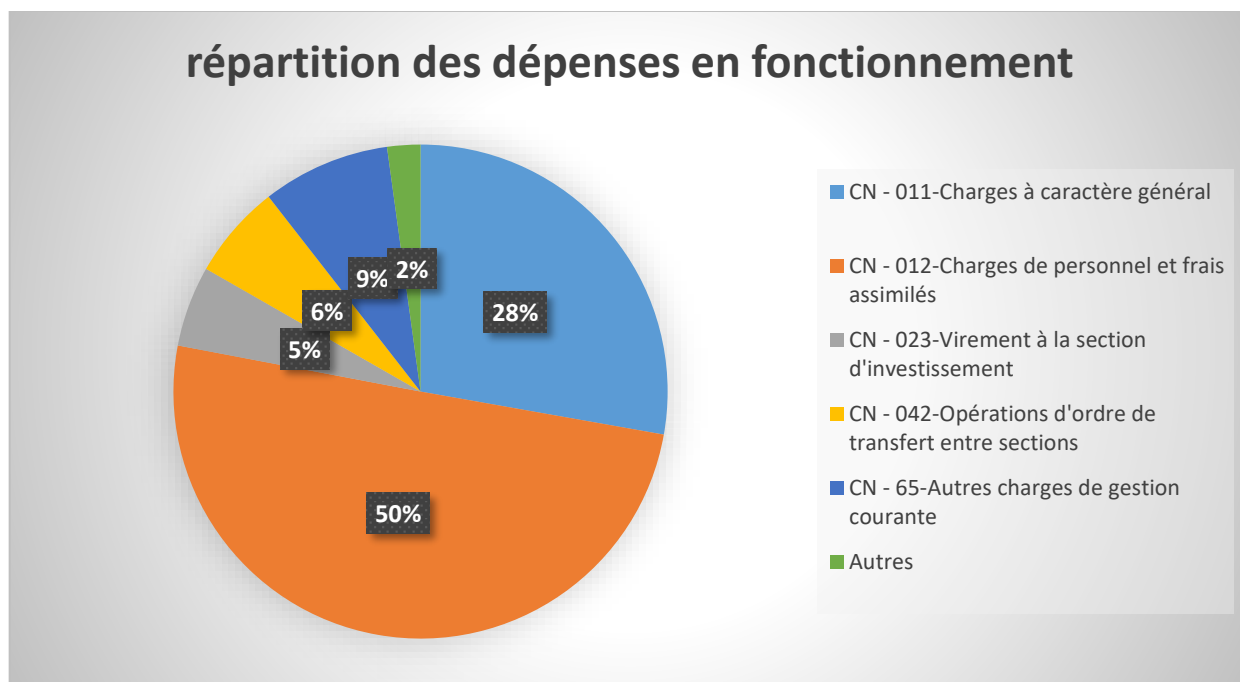
Structure du budget :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

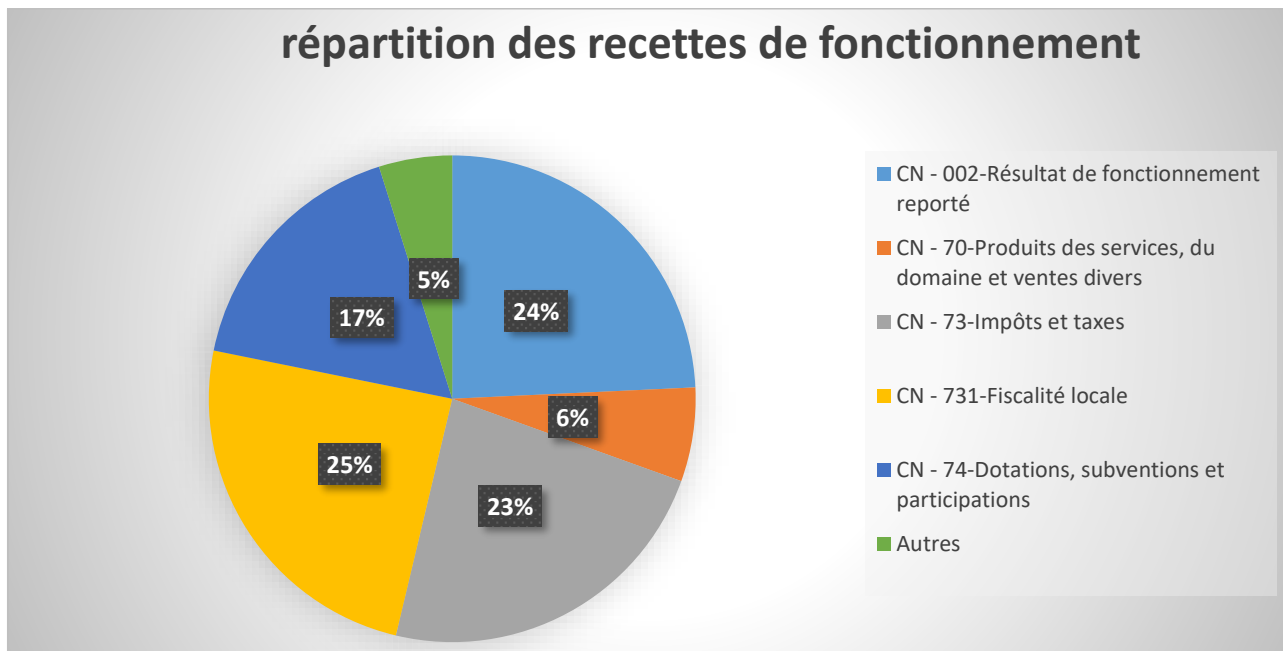
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



Les opérations d'ordre de transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (042) liées aux amortissements, financent les dépenses d'investissements. Le 023 est également une opération d'ordre permettant d'assurer l'équilibre des dépenses d'investissement par autofinancement.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs...).



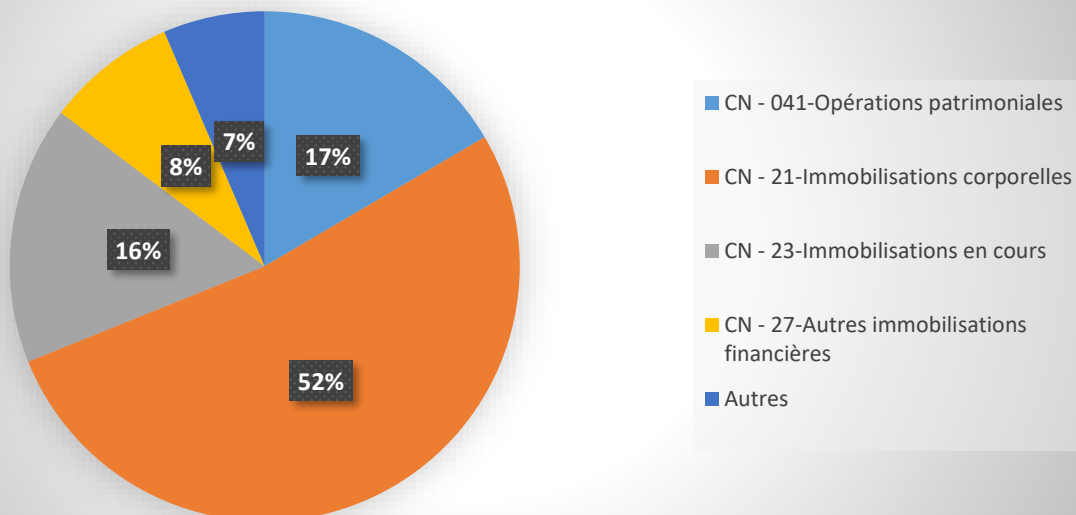
Concernant les opérations d'ordre, dans une moindre mesure, un mécanisme inverse induit un prélèvement de la section d'investissement pour abonder la section de fonctionnement s'agissant des subventions perçues qui sont également amortissables.

- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine, acquérir du matériel durable et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

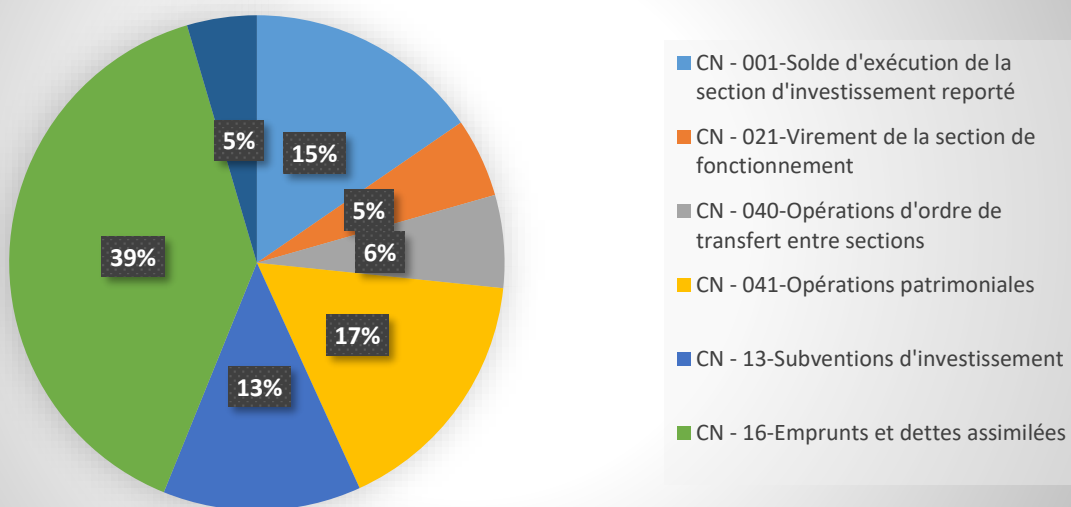
En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de logiciels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

répartition des dépenses d'investissement



En recettes d'investissement, on trouve principalement : les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

répartition des recettes d'investissement



Principaux ratios :

Commune de Saint André de L'Eure - Commune de St Andre de L Eure - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 021

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 040,70
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	001,25
3	Dépenses d'équipement brut / population	820,03
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	173,02
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	50,71 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100,33 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	83,03 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-4,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, (établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables concédées au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

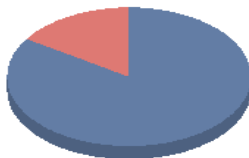
Encours de la dette au 01/01/2024/pop : 248,52 €.

De plus, au budget primitif 2024 ville, l'épargne brute est de 657 538,12 €.

L'endettement BP 2024:

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	243 594,37 €	70 651,28 €	172 943,09 €	0,00 €	0,00 €	1 144 070,50 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	84,2%
■ Révivable	15,8%
Tota :	100,0%

Inscriptions au Budget Primitif 2024 :

Frais financiers y compris les intérêts non échus	80 068.02 €
Remboursement en capital de la dette	172 943.09 €
Nouvel emprunt	1 900 000 €

LES INVESTISSEMENTS :

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissements s'élève à 4 833 047, 24 €.

Comprend les principales opérations suivantes :

Le Campus éducatif pour la somme de **441 100 €** qui comprend la rémunération du mandataire (115 378 € - article 2313) et l'appel de fonds (325 722 € compte 238).

- **La démolition des friches** pour un total de **616 500 €** au compte 2313 (HT part communale pour 342 500 € et 274 000 € de TVA sur le total de l'opération de 1 370 000 € HT.
- **L'Acquisition des Fiches** pour **753 266,58 € HT**
- **L'Apport pour les travaux du parc photovoltaïque** pour **400 000 €**.

Autres investissements (détail des investissements)

Les projets d'investissement font l'objet de demandes de subventions. Le budget a prévu un cofinancement de 50 % appliqué sur le HT pour les dépenses éligibles.

PROJETS BP 2024	TTC
Etude de faisabilité la Chapelle	3 000,00
création d'abris de touche et mise aux normes des buts de foot	13 040,00
filet pare-ballons city du stade	9 766,00
filet pare-ballons Rugby	5 000,00
Main courante terrains de foot	52 560,00
terrain mare chanceuse clotures et portail	17 123,00
aménagement fossé centre ville JCEV	39 735,00
berges du bassin de pêche (2 LOTS)	97 694,00
Leds rue de Melleville	1 829,00
sécurisation détection passage piéton lumineux rue du bel air	11 082,00
signalisation lumineuse à détection rue de Pacy	5 919,60
zac de la Croix prunelle - création d'un poteau incendie	5 652,00
aérodrome-travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 120m3	11 671,56
batigny rue du clos- pose d'une réserve incendie enterrée de 30m3	36 685,20
batigny rue du souchet- travaux d'implantation d'une citerne souple de 60m3	49 380,00
hameau de Ferrières- travaux d'implantation d'une citerne souple aérienne de 30m3	7 910,76
hameau du buisson Fallu- mise en conformité défense incendie- création d'un poteau	7 113,60
route de Neuville - création d'un poteau incendie	5 652,00
1 broyeur axe horizontal DESVOYES pour tracteur	7 794,00
2 débroussailluses	1 724,76
2 souffleurs BR 800	1 533,60
2 taille haie électriques HSA 130R nus	1 173,60
batteries pour matériels EV	2 311,70
broyeur de branches RABAUD	29 940,00
Collection musée des vieux métiers	30 000,00
Skate park mise aux normes	30 000,00
adoucisseur restauration scolaire	1 974,00
groupe froid restaurant scolaire	8 400,00
Chaises de mariage	7 000,00
roulettes médiathèques	3 014,40
chariots ménages	2 000,00
porte Service technique local n° 4	1 440,00
PISTES CYCLABLES	208 953,00
MUSEE	360 000,00
portillon cimetière avec arrivée d'eau+ ressorts	5 000,00
cavernes	9 000,00
sol médiathèque	19 800,00
mise en place de visiophone mairie+médiathèque	8 000,00
Alarme services techniques + vidéo	15 000,00
sol accueil mairie	11 160,00
acoustique mère Michel	50 000,00
porte maison médicale	13 572,00
SERVEUR - Mairie	13 992,00
travaux enfouissement SIEGE	33 700,00
	1 257 296,78